

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le cinquième jour du mois de mai en l'an deux mille neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Absent :                   Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 7 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
  - Séance ordinaire du 07 avril 2009
  - Séance extraordinaire du 21 avril 2009
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Mandat d'un vérificateur des registres comptables au 31 décembre 2009
  - Nomination d'un maire suppléant
  - Signatures des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel de Sainte-Croix
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Mandat d'un vérificateur des registres comptables au 31 décembre 2009
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Règlement concernant la sécurité incendie
  - Adoption du règlement numéro 425-2009
- 6) Urbanisme
  - Comité consultatif d'urbanisme (rapport 22 avril 2009)
  - Dépôt
  
  - Demande de dérogation mineure
  - M. Yves Gauthier, lots 3 591 703 et 3 591 705
  - La Cité des Étoiles, lots 3 592 257 et 3 592 277
  
  - Conteneurs 5949 rue Principale
  - Dossier Groupe J.L. Leclerc inc.
  
  - Projet de règlement numéro 426-2009 aux fins de modifier le « Règlement de zonage » numéro 389-2007 (normes pour affichage commercial en zone agricole)
  - Assemblée publique
  - Adoption du règlement
  
  - Projet de règlement numéro 427-2009 aux fins de modifier le « Règlement de zonage » numéro 389-2007

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009**

(agrandissement d'une utilisation du sol dérogoire en zone agricole)

- Assemblée publique
- Adoption du second projet de règlement
- Avis de motion

### 7) Voirie

Réfection de voirie à la rue Tardif

- Honoraires professionnels n° 4 (SNC-Lavalin inc.)
- Acceptation des plans, devis et mandat
- Avis de motion (règlement d'emprunt)
- Demande au Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

Déneigement – Soumission(s)

- Rues du village
- Trottoirs
- Côte et rue du Bateau
- Cours de stationnement

Entretien des espaces verts municipaux (tonte des pelouses)

- Abandon de l'Entrepreneur
- Soumission(s)

### 8) Comité d'embellissement 2009

- Nomination des membres

### 9) Loisirs et culture

Association des loisirs et de la culture de Sainte-Croix

- Acceptation des membres actifs
- Nomination des administrateurs municipaux

Salle de quilles de Sainte-Croix

- Renouvellement de bail

### 10) Varia

Aliénation de biens

- Soumission(s) – vente de bois (sentier pédestre)

Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN)

- Demande d'appui

Période de questions

Levée de l'assemblée

117-2009

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

## **PROCÈS-VERBAL**

118-2009

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2009**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 07 avril 2009 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

119-2009

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2009**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 07 avril 2009 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

## **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

120-2009

## **COMPTES À PAYER**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES D'AVRIL 2009

SALAIRES BRUTS DU 29 MARS 2009 AU 25 AVRIL 2009	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	10 961.88	
	URBANISME	204.68	
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADE, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE T/JEUX & POLYVALENTE	12 947.15	
	AVANTAGES SOCIAUX	3 595.90	
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>27 709.61</b>	

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) AVRIL 2009

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	57 987.32
	<b>TOTAL</b>	<b>85 696.93</b>

#### COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2009 - RATIFICATION

EQUIPEMENTS RECREATIFS JA JAMBETTE	08-04-09	2,155.87	JEUX 2 <sup>E</sup> VERS.	2,155.87
MUNICIPALITE ST-EDOUARD	08-04-09	23,888.92	PART. FINANCIÈRE # 24	23,888.92
MUN ST-E				23,888.92
NOVICOM 2000 INC.	08-04-09	982.01	RADIO PORTABLE INCENDIE	982.01
NOVICOM				982.01
HYDRO-QUEBEC	08-04-09	1,023.47	SERVICE MARS ÉCLAIRAGE	
HYDRO		125.18	SERVICE MARS ÉCLAIRAGE	
				1,148.65
MARYLÈNE DEMERS	09-04-09	1,000.00	DÉPÔT PROMESSE D'ACHAT	
DEMERS		51 500.00	ACHATS LOTS 4 271 321,4 271 323	52 500.00
				52 500.00
FERME DOUBLE L.L INC.	14-04-09	474.08	DÉNEIG. STAT. AQUEDUC STE-CROIX & ST-ÉDOUARD	474.08
FERME LL				474.08
HYDRO-QUEBEC	14-04-09	2,113.25	C/COMM. MARS 2009	2,113.25
HYDRO				2,113.25
LES ENTREPRISES J.-R. AUGER	14-04-09	749.67	ABRASIFS TROTTOIRS	
JR AUGER		464.19	ABRASIFS TROTTOIRS	
				1,213,86
ASSOCIATION DES DIRECTEURS	14-04-09	395.06	CONGRÈS ANNUEL 2009 BERTRAND	395.06
ADMQ				395.06
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI	14-04-09	250.00	APPUI FINANCIER 2009	250.00
CARRE				250.00
C.O.M.B.E.Q.	14-04-09	507.93	CONGRÈS ANNUEL 2009 STÉPHANE	507.93
COMBEQ				507.93
ACCESSOIRES A INCENDIES D'ACCESOI	20-04-09	356.69	INSPECTION VISUELLE ÉQUIP. INC.	356.69
FLEURS PLANTE JARDINS	20-04-09	28.17	ABONNEMENT 2009	28.17
FLEURS				28.17
LUCIE LECLERC	20-04-09	100.00	REMB. DÉPÔT GARANTIE	100.00
LEC				100.00
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	20-04-09	164.60	ACHATS VOLUMES	
LIBRAIRI		223.20	ACHATS VOLUMES	
		63.85	ACHATS VOLUMES	
				451.65
MAXI MÉTAL (1983) INC.	20-04-09	993.30	PORTE CAMION 911	993.30
MAXIMETA				993.30

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

MUNICIPALITE DE LOTBINIERE	20-04-09	191.12	SAL. URBANISTE 29-30-31 DÉC. 08	
MUN LOTB		9,115.90	SAL. URBANISTE JANV-FÉV-MARS 09	
				9,307.02
O.M.H. DE STE-CROIX	20-04-09	7,110.75	PART. DÉFICIT 1 <sup>ER</sup> VERS.	
OMH		7,110.75	PART. DÉFICIT 2 <sup>E</sup> VERS.	
				14,221.50
POSTES CANADA	20-04-09	531.88	AVIS NOS .96 & 97, OBNL & SOCCER	
POSTES				531.88
STEVE ROBERT GRAPHIQUE	20-04-09	564.38	INFOGRAPHIE CARTE SAINTE-CROIX	
				564.38
BANQUE NATIONALE DU CANADA	20-04-09	47.00	ESSENCE DAKOTA	
ULTRAMAR		159.89	DIESEL KUBOTA & ESSENCE	
		68.00	ESSENCE GMC	
		75.01	ESSENCE GMC	
		54.51	ESSENCE DAKOTA	
		70.00	ESSENCE GMC	
		62.01	ESSENCE GMC	
		74.00	ESSENCE GMC	
		66.00	ESSENCE GMC	
		54.17	ESSENCE DAKOTA	
		43.01	ESSENCE DAKOTA	
		6.14	ESCOMPTE ULTRAMAR	
				767.46
CENTRE CULTUREL & SPORTIF	20-04-09	30,000.00	PART.FINANCIÈRE 2009	
CENTRE				30,000.00
HYDRO-QUEBEC	20-04-09	1,537.76	S.POMPAGE RUE GARNEAU	
HYDRO		498.09	GARAGE MUNICIPAL MARS	
				2,035.85
AREO-FEU LTEE	27-04-09	103.54	LAMES DE RECHANGE INCENDIE	
AREO				103.54
BUROPLUS ST-EX	27-04-09	173.78	FOURNITURE BUREAU URBANISME	
BURO		74.34	FOURNITURE BUREAU URBANISME	
				248.12
CORPORATION DES FLEURONS	27-04-09	327.34	ADHÉSION 2009	
CORPO				327.34
DOCUMENT EXPRESS ENR.	27-04-09	101.81	IMPRESSION & PLASTIFICATION P/R	
DOCUMENT				101.81
ENVIROFLEX	27-04-09	3,225.97	ENTR. U/EAU, DÉGRILLEUR & S/P	
ENVIROFL				3,225.97
GARAGE GEORGE MANAWIEL IN	27-04-09	98.48	ENLEVER LETTRAGE CAMION	
GARAGE G				98.48
GAUDREAU ENVIRONNEMENT IN	27-04-09	66.90	SERVICE RUE DU BATEAU MARS	
GAUDREAU				66.90
HYDRO-QUEBEC	27-04-09	127.75	ASCENSEUR FÉV.-MARS-AVRIL	
HYDRO		555.29	DÉGRILLEUR FÉV.-MARS-AVRIL	
		784.87	CHALET SPORT FÉV.-MARS-AVRIL	
		72.38	S.POMP.LECLERC FÉV.-MARS-AVRIL	
		923.96	POSTE INC. FÉV.-MARS-AVRIL	
		94.27	S.POMP.LAFLEUR FÉV.-MARS-AVRIL	
		92.85	ÉCLAIR. URBAIN FÉV.-MARS-AVRIL	
				2,651.37
LES ENTREPRISES J.-R. AUG	27-04-09	3,250.00	REMB. DÉPÔT GARANTIE DÉNEIGEMENT	
JR AUGER		2,820.00	REMB. DÉPÔT GARANTIE DÉNEIGEMENT	
				6,070.00
PEINTURES RÉCUPÉRÉES DU Q	27-04-09	27.00	RÉCUPÉRATION PEINTURE	
PEIN				27.00
PHARMACIE STE-CROIX INC.	27-04-09	3.89	IMPRESSION P/RÉP.	
PHARMACIE		8.41	DÉV. NUMÉRIQUE P/RÉP.	
				<b>12.30</b>
QUINC. MAURICE HAMEL	27-04-09	87.04	PEINTURE & ACC. C/COMM.	
QUINC		21.40	PILES INCENDIE	
		48.07	PEINTURE & ACC. C/COMM.	
		11.76	COLLE & SCELLANT C/COMM.	
				168.27
SNC-LAVALIN INC.	27-04-09	7,382.03	PLANS & DEVIS RUE TARDIF	
SNC				7,382.03
SYSTEMES SECURITE CONCEPT	27-04-09	325.08	RACCORDEMENT AVRIL À JUIN	

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009**

SYSTEMES		705.47	INSPECTION ANNUELLE		1,030.55
TELUS COMMUNICATIONS	27-04-09	881.95	SERVICE MARS		
TELUS					881.95
HYDRO-QUEBEC	27-04-09	2,440.72	U/EAU ST-ÉDOUARD AVRIL		
HYDRO					2,440.72

TOTAUX 39 CHÈQUES 169 823.88

**COMPTES À PAYER D'AVRIL 2009**

<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA</b>		<b>343.50</b>	<b>(6)</b>		
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.24		ESCOMPTE ULTRAMAR	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	97.57		ESSENCE	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	35.20		DIESEL	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	35.31		DIESEL	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	104.35		ESSENCE	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	72.31		ESSENCE	
<b>BIOLAB - DIVISION THETFORD</b>		<b>410.30</b>	<b>(2)</b>		
241200411	ANALYSE DE L'EAU	63.72		ANALYSE D'EAU	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	346.58		ANALYSE D'EAU	
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>4.73</b>	<b>(1)</b>		
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	4.73		FOURNITURE BUREAU	
<b>CLAUDINE FONTAINE</b>		<b>130.50</b>	<b>(1)</b>		
261000310	FRAIS DEPLACEMENT - URBANISME	130.50		FRAIS DÉPL. MARS & AVRIL	
<b>DESSUREAULT, LEMIRE, DESAULNIERS</b>		<b>12 354.17</b>	<b>(1)</b>		
213000413	SERV. PROF. VERIF. COMPTABLE	12 354.17		ÉTATS FINANCIERS 2008	
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>		<b>574.93</b>	<b>(2)</b>		
213000349	BULLETIN D'INFORMATION	19.19		FEUILLES COULEUR NO 98	
213000349	BULLETIN D'INFORMATION	555.74		NO 99	
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>7 269.72</b>	<b>(2)</b>		
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	6 987.53		SURPLUS DÉNEIGEMENT	
241501443	ENLEVEMENT NEIGE- ST. POMPAGE	282.19		SURPLUS DÉNEIGEMENT	
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES</b>		<b>21.11</b>	<b>(1)</b>		
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	21.11		TRANSPORT COLIS	
<b>FORMULES MUNICIPALES ENR.</b>		<b>659.05</b>	<b>(1)</b>		
2308000725	MACH, OUTILL, EQUIP. C/ COMM.	659.05		CENDRIER EXT.	
<b>FRECHETTE BERTRAND</b>		<b>56.70</b>	<b>(1)</b>		
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	56.70		FRAIS DÉPL. MARS & AVRIL	
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>8 420.65</b>	<b>(2)</b>		
245110446	ENLEVEMENT DES ORDURES/CONTRAT	3 760.70		DÉCHETS & RÉCUP. MARS	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	4 659.95		DÉCHETS & RÉCUP. MARS	
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>691.70</b>	<b>(2)</b>		
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	603.79		ENT. RÉSEAU MARS	
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	87.91		ENT. RÉSEAU MARS	
<b>JACQUES GAUTHIER</b>		<b>124.73</b>	<b>(1)</b>		
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	124.73		REPAS SEM. SECRÉTAIRES & DÉPART CLAUDINE	
<b>JOHN MEUNIER INC.</b>		<b>553.39</b>	<b>(1)</b>		
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	553.39		PRODUITS CHIMIQUES	
<b>LES ENSEIGNES PALA</b>		<b>112.88</b>	<b>(1)</b>		
2308000725	MACH, OUTILL, EQUIP. C/ COMM.	112.88		PLAQUES TOILETTES	
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>137.71</b>	<b>(1)</b>		
232000521	ENTR. REPAR.- VOIRIE MUNICIPAL	137.71		CREUSER FOSSÉ DE LIGNE	
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>378.44</b>	<b>(5)</b>		
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-13.60		CRÉDIT ACHATS VOLUMES	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	182.39		ACHATS VOLUMES	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	155.15		ACHATS VOLUMES	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	28.30		ACHATS VOLUMES	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	26.20		ACHATS VOLUMES	

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009**

<b>MEUNERIE GERARD SOUCY INC.</b>	<b>39.51 (1)</b>
232000521 ENTR. REPAR.- VOIRIE MUNICIPAL	39.51 RUES DES CHUTES ET TARDIF
<b>MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>18.00 (1)</b>
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	18.00 AVIS MUTATION
<b>NUANCE PHOTOGRAPHIE</b>	<b>457.14 (1)</b>
211000310 DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	457.14 SÉANCES PHOTOS & MOSAÏQUE
<b>PETITE CAISSE</b>	<b>76.22 (3)</b>
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	16.66 TIMBRES
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	50.00 CADEAU DÉPART CLAUDINE FONTAINE
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	9.56 TIMBRES (SNC-LAVALIN)
<b>PUBLICATIONS LE PEUPLE</b>	<b>286.93 (1)</b>
232000341 PUBL. INFOR. -JOURNAUX, AVIS P	286.93 APPEL D'OFFRES DÉN.
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>	<b>59.08 (4)</b>
232000521 ENTR. REPAR.- VOIRIE MUNICIPAL	11.13 PANCARTE MARCEL-FAUCHER
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	7.02 VIS & CACHE-VIS
232000322 FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	22.58 ASPHALTE
270150526 ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	18.35 CORDE FILET SOCCER
<b>SIFTO CANADA INC.</b>	<b>4 076.38 (1)</b>
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	4 076.38 SEL ADOUCISSEUR
<b>STANDARD LIFE</b>	<b>1 553.58 (1)</b>
551387000 ASSURANCES COLLECTIVES A PAYER	1 553.58 POLICE NO : 31722 MAI
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>62.36 (1)</b>
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	62.36 SERVICE AVRIL
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	<b>287.70 (1)</b>
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	287.70 PHOTOCOPIES
<b>TRANSCONTINENTAL MEDIAS S.E.N.C.</b>	<b>353.87 (1)</b>
232000341 PUBL. INFOR. -JOURNAUX, AVIS P	353.87 APPEL D'OFFRES DÉN.
<b>TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'</b>	<b>50 867.00 (1)</b>
5411202000 CAISSE POPULAIRE NUMERO 11071	50 867.00 SUBVENTION 2 <sup>E</sup> VERS.
<b>Total : 90 381.98</b>	

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 05-2009

121-2009

**MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR DES REGISTRES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2009**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres de la municipalité au 31 décembre 2009 pour le prix de 9 495 \$ (en sus des taxes).

122-2009

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer monsieur Berchmans Dancause pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Michel Routhier.

**QUE** le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

123-2009

**SIGNATURES DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement :

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

**QUE** ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

**QU'**en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Berchmans Dancause, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

**QU'**en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général et secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de directeur général et secrétaire-trésorier, que France Dubuc, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Berchmans Dancause, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

**QUE** la présente résolution entrera en vigueur à compter du 06 mai 2009, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

124-2009

#### COMPTE À PAYER

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### CENTRE CULTUREL

##### SALAIRES D'AVRIL 2009

SALAIRES BRUTS DU 29 MARS AU 25 AVRIL 2009	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 141.55
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	6 962.92
	AVANTAGES SOCIAUX	1 637.14
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 741.61</b>

##### FRAIS DE FINANCEMENT AVRIL 2009

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50.00
	<b>TOTAL</b>	<b>12 791.61</b>

#### COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2009 - RATIFICATION

SAPUTO PRODUITS LAITIERS	14-04-09	192019077	146.58	ACHATS RESTAURANT	146.58
FROMAGE					
HYDRO-QUEBEC	14-04-09	610900280596	5,355.20	GLACE MARS 2009	
HYDRO		637000400588	2,669.57	ARÉNA MARS 2009	
					8,024.77
LES ENTREPRISES J.-R. AUG	14-04-09	2881	149.09	ABRASIFS ARÉNA	
LES ENTR					149.09
ASS. QUÉBÉCOISE DES ARÉNA	14-04-09	14-04-19	310.40	CONGRÈS ANNUEL GÉRALD	
ASSOCI					310.40
MINISTÈRE DU REVENU DU QU	20-04-09	2009-04-14	6,028.78	REMISE JANV-FÉV-MARS	
MINISTER					6,028.78
CIMCO REFRIGERATION	27-04-09	90220330	72.88	CRÉDIT PIÈCES RÉFRIGÉRA- TION	

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

CIMCO	90225029	386.03	FERMETURE SYST. RÉFRI- GÉRATION	313.15
HYDRO-QUEBEC	27-04-09 600 000 431 208	589.11	GLACE FERMETURE	589.11
HYDRO				
MOLSON CANADA 2005	06-04-09 20594101	-382.13	CRÉDIT ACHATS BIÈRE	
	11-04-09 93855331	-912.59	CRÉDIT ACHATS BIÈRE	
QUINCAILLERIE HAMEL & FIL	27-04-09 411330	115.96	PIÈCES & ACCESSOIRES	1 294.72-
QUINC				115.96
ROGERS SANS-FIL	27-04-09 4894463949	45.42	SERVICES AVRIL	
ROGERS				45.42
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC	27-04-09 4578	2.70	ACHATS RESTAURANT	
SUPER	6981	93.62	ACHATS RESTAURANT	
	7847	45.96-	CRÉDIT ACHATS RESTAU- RANT	
	7849	22.52	PRODUITS D'ENTRETIEN	72.88
TELU COMMUNICATIONS INC.	27-04-09 2009-04-20	322.35	SERVICES MARS	322.35
TELU				
			GRAND TOTAUX	14 823.77

## COMPTES À PAYER D'AVRIL 2009

<b>DESSUREAULT, LEMIRE, DÉSAULNIERS</b>	<b>2 697.71 (1)</b>
270140413 SERVICES PROF. -VERIF. COMPTABLE	2 697.71 ÉTATS FINANCIERS 2008
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX</b>	<b>326.66 (1)</b>
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	326.66 AVRIL & MAI
<b>STANDARD LIFE</b>	<b>534.45 (1)</b>
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	534.45 POLICE NO : 31722 MAI
	<b>Total : 3 558.82</b>

125-2009

### MANDAT D'UN VÉRIFICATEUR DES REGISTRES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2009

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'offre de Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a. et de leur accorder le mandat de vérification des registres du centre culturel et sportif au 31 décembre 2009 pour le prix de 2 495 \$ (en sus des taxes).

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

#### RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ INCENDIE

126-2009

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2009

ATTENDU QUE la municipalité a déjà établi un service de sécurité incendie appelé « Service des incendies de Sainte-Croix »;

ATTENDU QUE la nouvelle *Loi sur la sécurité-incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4) permet d'établir un service municipal de sécurité incendie, de déterminer le niveau de service et d'adopter des mesures réglementaires;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la réglementation existante;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le septième jour d'avril 2009;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

### **ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 425-2009 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 425-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 425-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **URBANISME**

#### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT 22 AVRIL 2009)**

##### **DÉPÔT**

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 22 avril 2009.

##### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

127-2009

##### **M. YVES GAUTHIER, LOTS 3 591 703 ET 3 591 705**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de M. Yves Gauthier et localisée au : 6820 route Marie-Victorin, Sainte-Croix, lots 3 591 703 et 3 591 705, qui vise à permettre la construction d'un garage avec un empiètement de 8 mètres dans la cour avant sans toutefois empiéter dans la marge avant qui est de 12 mètres;

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Yves Gauthier, lots 3 591 703 et 3 591 705, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

128-2009

##### **LA CITÉ DES ÉTOILES, LOTS 3 592 257 ET 3 592 277**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de La Cité des Étoiles et localisée au : 236 rue Picard, Sainte-Croix, lots 3 592 257 et 3 592 277, qui vise à permettre l'implantation de quatre balcons et de trois galeries en cour latérale à 0,89 mètre au lieu de 2,00 mètres;

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de La Cité des Étoiles, lots 3 592 257 et 3 592 277, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

##### **CONTENEURS 5949 RUE PRINCIPALE**

129-2009

##### **DOSSIER GROUPE J.L. LECLERC INC.**

**ATTENDU** la demande du Groupe J.L. Leclerc inc. datée du 17 juillet 2007 concernant le renouvellement de l'autorisation spéciale à l'effet de garder les conteneurs sur place jusqu'en 2010;

**CONSIDÉRANT** la résolution U43-2007 du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 198-2007 du conseil municipal de Sainte-Croix;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

**CONSIDÉRANT** l'avis de rappel effectué pour le Règlement de zonage n° 389-2007, article 5.2, publié dans l'Avis Municipal d'octobre 2008;

**ATTENDU** les correspondances échangées entre les parties le 29 janvier 2009 et le 01 avril 2009;

**CONSIDÉRANT** la référence du comité consultatif d'urbanisme à leur procès-verbal du 22 avril 2009;

**CONSIDÉRANT** tous les écrits mentionnés au préambule;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de tolérer jusqu'au 31 octobre 2010, date à laquelle les conteneurs devront être obligatoirement enlevés.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 426-2009 AUX FINS DE MODIFIER LE « RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 389-2007 (NORMES POUR AFFICHAGE COMMERCIAL EN ZONE AGRICOLE)

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 426-2009. Le maire explique le projet.

130-2009

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier les articles 12.2.1 et 12.2.1.1 afin d'établir des normes d'affichage commercial en zone agricole.

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois d'avril 2009, le projet de règlement numéro 426-2009 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le septième jour du mois d'avril 2009 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour de mai 2009 sur le projet de règlement numéro 426-2009 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 426-2009 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIV :**

**QUE** le règlement numéro 426-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 426-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 427-2009 AUX FINS DE MODIFIER LE  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » NUMÉRO 389-2007 (AGRANDISSEMENT  
D'UNE UTILISATION DU SOL DÉROGATOIRE EN ZONE AGRICOLE)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 427-2009. Le maire explique le projet.

131-2009

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Modifier l'article 17.5.2 afin de permettre l'agrandissement d'une utilisation du sol dérogatoire en zone agricole.

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour du mois d'avril 2009, le projet de règlement numéro 427-2009 portant sur l'agrandissement d'une utilisation du sol dérogatoire en zone agricole et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le cinquième jour de mai 2009 sur le projet de règlement numéro 427-2009 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 427-2009 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIVIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 427-2009 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 427-2009 entrera en vigueur conformément à la loi.

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 427-2009.

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ " RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- Modifier l'article 17.5.2 afin de permettre l'agrandissement d'une utilisation du sol dérogatoire en zone agricole.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

**VOIRIE**

**RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE TARDIF**

132-2009

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (SNC-LAVALIN INC.)**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

**ATTENDU** la résolution numéro 035-2009;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 1 422,23 \$ relativement aux plans et devis pour la réfection de voirie à la rue Tardif, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 513015 datée du 28 avril 2009.

133-2009

### ACCEPTATION DES PLANS, DEVIS ET MANDAT

**ATTENDU** la résolution numéro 035-2009;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis numéro 502566 datés du 22 avril 2009 concernant les travaux de réfection de voirie à la rue Tardif, tels que préparés par SNC-Lavalin inc..

**Et** de mandater SNC-Lavalin inc. à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

**QUE** la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

### AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT D'EMPRUNT)

Avis de motion est donné par Michel Routhier, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement d'emprunt décrétant des travaux de réfection de voirie à la rue Tardif ainsi que pour autoriser un emprunt de ± 724 701,23 \$ pour en acquitter le coût.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

135-2009

### DEMANDE AU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (PRECO)

**ATTENDU** le nouveau « Programme d'aide financière pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) », suite à l'annonce du 26 mars 2009 relativement à la signature de deux ententes en infrastructures entre les gouvernements du Québec et du Canada;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix doit procéder à des travaux de réhabilitation ou de remplacement des conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées pour le projet en titre;

**ATTENDU QUE** les conduites faisant l'objet de la demande sont recommandées comme prioritaires à réhabiliter ou à remplacer au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater SNC-Lavalin inc. afin de présenter ce projet auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ET** d'autoriser M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics et/ou Bertrand Fréchette, directeur général, à attester que les renseignements inscrits dans le formulaire et les documents joints pour le projet de réfection de la rue Tardif, dans le cadre du programme PRECO, sont véridiques et complets.

**ET** de mandater SNC-Lavalin inc. à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

**QUE** la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009**

**DÉNEIGEMENT – SOUMISSION(S)**

136-2009

**RUES DU VILLAGE**

Deux (2) soumissions reçues :

**1 AN                      3 ANS**

➤ ***RUES ET ABRASIFS***

- Excavation Réjean Lemay inc.	65 475 \$	203 050 \$
- Les Excavations Ste-Croix inc.	70 200 \$	220 675 \$

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Excavation Réjean Lemay inc. pour un terme de trois (3) ans, au prix de 203 050 \$, taxes en sus.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

137-2009

**TROTTOIRS**

Deux (2) soumissions reçues :

**1 AN                      3 ANS**

➤ ***TROTTOIRS***

- Excavation Alain Lemay inc.	31 500 \$	98 500 \$
- Les Entreprises J.R. Auger	35 300 \$	114 000 \$

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Excavation Alain Lemay inc. pour un terme de trois (3) ans, au prix de 98 500 \$, taxes en sus.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

138-2009

**CÔTE ET RUE DU BATEAU**

Deux (2) soumissions reçues :

**1 AN                      3 ANS**

➤ ***CÔTE ET RUE DU BATEAU ET ABRASIFS***

- Excavation Alain Lemay inc.	31,000 \$	96 500 \$
- Les Entreprises J.R. Auger	34 700 \$	108 000 \$

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Excavation Alain Lemay inc. pour un terme de trois (3) ans, au prix de 96 500 \$, taxes en sus.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

139-2009

**COURS DE STATIONNEMENT**

Deux (2) soumissions reçues :

**1 AN                      3 ANS**

➤ ***COURS***

- Excavation Réjean Lemay inc.	4 600,00 \$	14 700,00 \$
- Simon Lemay (non-conforme)	7 111,13 \$	22 010,63 \$

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Excavation Réjean Lemay inc. pour un terme de trois (3) ans, au prix de 14 700,00 \$, taxes en sus.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### ENTRETIEN DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX (TONTE DES PELOUSES)

140-2009

#### ABANDON DE L'ENTREPRENEUR

**ATTENDU** les résolutions numéros 113-2008 et 071-2009;

**ATTENDU** la lettre de résiliation de contrat pour l'entretien des espaces verts municipaux datée du 17 avril 2009 par le Service Entretien JC;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la résiliation de contrat pour l'entretien des espaces verts municipaux à compter du 15 avril 2009.

La retenue de garantie de 5 % au montant de 542,00 \$ ne sera pas remboursée à l'Entrepreneur en raison du bris de contrat.

141-2009

#### SOUMISSION(S)

Trois (3) soumissions reçues :

	OPTION		
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
➤ Pelouse Pat	13 412,53 \$	13 815,33 \$	14 229,79 \$
➤ Entreprises Crolin inc.	16 787,00 \$	17 290,00 \$	17 825,00 \$
➤ Pelouses SDJ	19 188,75 \$	19 189,00 \$	19 189,25 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Pelouse Pat pour le prix de 13 412,53 \$, incluant toutes taxes, pour la première année.

Les années subséquentes seront confirmées annuellement par résolution, à la discrétion du conseil municipal.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### COMITÉ D'EMBELLISSEMENT 2009

142-2009

#### NOMINATION DES MEMBRES

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité d'embellissement 2009, savoir :

- M. Michel Sénéchal, président
- M. Maurice Garneau, résidant
- M. François Legendre, résidant
- M. Bernard Lepage, résidant
- Mme Madeleine Fortin, résidante
- M. Jacques Gauthier, maire et secrétaire

D'adresser de sincères remerciements à tous les membres du comité de l'année 2008 pour le travail accompli au cours de l'année terminée.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

### LOISIRS ET CULTURE

#### ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX

143-2009

##### ACCEPTATION DES MEMBRES ACTIFS

**ATTENDU** la résolution numéro 190-2008 relativement à la création d'un organisme sans but lucratif « Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix »;

**ATTENDU** la résolution numéro 077-2009 relativement au Règlement général n° 1 approuvé par le conseil provisoire de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix et par le conseil municipal;

**ATTENDU** l'invitation par le comité provisoire à tous les citoyens et citoyennes de la municipalité afin de devenir membre de l'association suite à une réunion d'information le 16 mars 2009;

**ATTENDU** l'article 5 du Règlement général n° 1;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les personnes suivantes comme membres actifs de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix, savoir :

- M. Yvon Allard, Sainte-Croix
- Mme Jacqueline Blain, Sainte-Croix
- M. Pierre Boisvert, Sainte-Croix
- M. Stéphane Boisvert, Sainte-Croix
- M. René Demers, Sainte-Croix
- Mme Julie Gauthier, Sainte-Croix
- M. Michel Gosselin, Sainte-Croix
- Mme Linda Grégoire, Sainte-Croix
- Mme Martine Jutras, Sainte-Croix
- M. Bernard Kennepohl, Sainte-Croix
- M. Éric Lemay, Sainte-Croix
- M. Gérald Plamondon, Sainte-Croix
- Mme Lisette Pradet, Sainte-Croix
- Mme Francine L. Rochefort, Sainte-Croix
- M. Marcel St-Pierre, Sainte-Croix
- M. Henri Thibodeau, Sainte-Croix
- Mme Marie-Michèle Thibodeau, Sainte-Croix
- Mme Sophie Vaillancourt, Sainte-Croix
- Mme Gesa Wehmeyer-Laplante, Sainte-Croix

144-2009

##### NOMINATION DES ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX

**ATTENDU** la résolution numéro 190-2008 relativement à la création d'un organisme sans but lucratif « Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix »;

**ATTENDU** la résolution numéro 077-2009 relativement au Règlement général n° 1 approuvé par le conseil provisoire de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix et par le conseil municipal;

**ATTENDU** l'article 16 du Règlement général n° 1;

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer messieurs Michel Routhier et Jean-Pierre Ducruc, conseillers, pour agir à titre d'administrateur sur le conseil d'administration de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix.

##### SALLE DE QUILLES DE SAINTE-CROIX

145-2009

##### RENOUVELLEMENT DE BAIL

**ATTENDU QUE** l'option de renouvellement du bail de la salle de quilles de Sainte-Croix pour une période additionnelle de un (1) an viendra à échéance le 31 mai 2009 selon le contrat notarié sous la minute numéro 5040 et daté du 16 juin 2003;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

**ATTENDU QUE** notre locataire, M. Édouard Bouchard, désire renouveler ses engagements pour une période de quatre (4) ans, avec une option d'une année supplémentaire à l'échéance, et ce conjointement avec Mme Pauline Fortier;

**ATTENDU** les nombreux investissements faits par le locataire tout au cours de son mandat et ceux à venir pour l'année 2009 évalués à 13 546 \$;

**ATTENDU QUE** ce conseil désire louer au prix du marché et acquérir les investissements faits par le locataire, à amortir sur une période de 5 ans;

**ATTENDU QUE** la 5<sup>ième</sup> année d'amortissement demeurera la propriété entière du locateur, sans indemnité, à défaut par le locataire de ne pas exercer son option de renouvellement à l'échéance;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Édouard Bouchard et Mme Pauline Fortier aux conditions suivantes :

- Bail d'une durée de 48 mois débutant le 01 juin 2009 pour se terminer le 31 mai 2013;
- Option d'une année supplémentaire, à l'échéance, aux mêmes conditions et selon acceptation entre les parties;
- Loyer mensuel de 450 \$ / mois (5 400 \$ / année ou 21 600 \$ / 4 ans), en sus des taxes TPS & TVQ, avec une année optionnelle pour le prix de 5 400 \$, en sus des taxes;
- Les taxes municipales et scolaires sont à la charge du locataire et sont en sus du loyer mensuel, lesquelles devront être payées directement par le locataire; une preuve de paiement des échéances devra être fournie au locateur. De plus, le non-respect des échéances sera considéré comme une dérogation aux obligations du locataire en vertu du bail;
- Acquisition des investissements faits par le locataire et dont les estimations totalisent 16 662 \$ (description en annexe du bail à intervenir);
- Autres conditions selon le bail actuel.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit bail à intervenir entre les parties.

### VARIA

#### ALIÉNATION DE BIENS

146-2009

#### SOUSSION(S) – VENTE DE BOIS (SENTIER PÉDESTRE)

Sept (7) soumissions reçues :

	Lot # 1
➤ Pierre Asselin	50,00 \$
➤ François Pouliot	75,00 \$
➤ Clarence Fortin	100,00 \$
➤ Michel Tremblay	141,00 \$
➤ Michel Lacroix	150,00 \$
➤ Marie-France Roger	192,10 \$
➤ Gaston Blanchet	260,00 \$

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les soumissions reçues et d'accorder la vente pour le lot n° 1 à monsieur Gaston Blanchet au prix de 260,00 \$.



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2009

Le bois devra être sorti avant le 15 août 2009 et le paiement devra être effectué au préalable.

Toutes les taxes applicables sont en sus.

### CONSEIL CENTRAL DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES (CSN)

147-2009

#### DEMANDE D'APPUI

**ATTENDU** la demande d'appui du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches datée du 29 avril 2009;

**ATTENDU QUE** la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et le Conseil national des chômeurs et chômeuses mènent présentement une large campagne visant à obtenir l'appui d'organiseurs et de leaders politiques et socio-économiques afin que le gouvernement du Canada révisé le régime d'assurance-emploi dans le but de l'améliorer et d'élargir l'accessibilité au droit des prestations;

**ATTENDU QU'**il est demandé que la municipalité signe la déclaration annexée à la présente demande;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer la demande du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN) afin que la coalition achemine l'ensemble des déclarations signées au gouvernement du Canada pour qu'il entame le processus législatif menant à la révision du régime de l'assurance-emploi.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Ingénieur...Info sur règles et procédures de soumission.
- Déneigement...Règles d'adjudication.
- Terrain à vendre...Îlots déstructurés...Info et règles de lotissement.
- Rue Tardif...Info sur le coût et les justificatifs.
- Place Boucher...Conteneur plein...Suggestion : grossissement du conteneur et/ou devancer le service.

148-2009

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 25 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier